



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

PUBLIC VISE :

Tout public

PRE REQUIS :

Aucun

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Permettre aux participants de devenir sauveteur secouriste du travail certifiés par l'INRS.

Encadrement :

La formation est dispensée au minimum par un formateur SST rattaché à :

- Un organisme de formation habilité pour la formation initiale et continue de SST
- Une entreprise habilitée pour la formation initiale et continue de ses SST

DUREE ET MODALITES D'ORGANISATION :

Dates : à définir

Durée : 14h (2 jours)

Horaires : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Organisation : Présentiel

Inter/Intra : à définir

Nombre de stagiaires prévus : 4 minimum, 10 maximum

LIEU :

A préciser

ACCESSIBILITE :

Pour toute situation de handicap, merci de nous contacter pour envisager la faisabilité

DELAI D'ACCES :

Jusqu'à 14 jours avant le début du module et/ou en fonction des places restantes

TARIF :

Devis sur demande

MOYENS D'ENCADREMENT :

CV du formateur pressenti à disposition

METHODES MOBILISEES (Moyens pédagogiques et techniques) :

Matériels utilisés : Lot de mannequins SST, défibrillateur de formation, vidéo projecteur, outils et matériels de réalisation de simulations, matériel d'entretien de mannequins et consommables.

MODALITES DE SUIVI D'EVALUATION :

- Evaluation diagnostique : test de positionnement
- Evaluation formative : exercices pratiques, études de cas, questionnements oraux, auto-évaluations, feedback du formateur, QCM, mises en situation tout au long de la formation
- Evaluation sommative : questionnaires, QCM, études de cas, mises en situation en fin de formation

EVALUATION DES SST :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail.

Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisés lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.